

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE LA PROTECTION DE LA NATURE
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

PROTOCOLE DE NAGOYA SUR APA

DIRECTION NATIONALE DU PROJET APA



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF ENVIRONMENT,
PROTECTION OF NATURE AND
SUSTAINABLE DEVELOPMENT

CONVENTION ON BIODIVERSITY

NAGOYA PROTOCOL ON ABS

NATIONAL DIRECTORATE OF ABS PROJECT



Projet " Appui à la mise en œuvre du Protocole de Nagoya et à la recherche-développement sur la chaîne de valeur de la biodiversité pour les petits exploitants dans les Régions du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord, du Cameroun."

TERMES DE REFERENCE CONSULTATION N°2

Développement d'une base de données centralisée sur les ressources génétiques et les connaissances traditionnelles associées, et organisation d'une formation spécialisée sur la mise en œuvre de l'APA et l'utilisation de la base de données.

Référence dans le PTA 2024 : activités 25, 78, 79

I. CONTEXTE

Le Cameroun est un pays doté d'une biodiversité parmi les plus importantes en Afrique en termes d'espèces, d'écosystèmes et de ressources génétiques. Les ressources génétiques (RG) que regorge cette biodiversité ainsi que les connaissances traditionnelles associées (CTA) sont une opportunité pour le développement économique du pays. Toutefois, l'insuffisance d'information sur leur potentiel existant limite encore la demande de la part des investisseurs et le développement de véritables chaînes de valeurs basées sur ces ressources.

Au niveau sous-régional en Afrique centrale, la nécessité de procéder à des inventaires nationaux de RG et des CTA a été clairement identifiée parmi les actions prioritaires de la stratégie des pays de l'espace COMIFAC relative à l'APA.

Au niveau national, le Gouvernement de la République du Cameroun s'est résolument engagé à mettre en valeur son potentiel en RG et CTA dans une perspective de développement durable aligné sur la SND20-30, respectueux des exigences de la convention sur la diversité biologique et plus spécifiquement du protocole de Nagoya sur l'accès et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation (APA). Le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED) est l'Autorité Nationale Compétente en matière d'APA, et donc, habilité à coordonner et promouvoir l'inventaire, la conservation et la valorisation des ressources génétiques ainsi que les savoirs traditionnels associés. La promulgation de la Loi

N°2021/014 du 09 juillet 2021 régissant l'accès aux ressources génétiques, à leurs dérivés, aux connaissances traditionnelles associées et le partage juste et équitable des avantages issus de leur utilisation est une des matérialisations concrètes de cette volonté. L'article 14 de cette loi prescrit à l'Autorité Nationale Compétente (1) de réaliser un inventaire des RG au niveau national et (2) d'établir une liste non exhaustive des espèces contenant des RG présentant un intérêt particulier dans le cadre de l'APA. L'Arrêté n° 00017/MINEPDED du 18 octobre 2023 assigne au Centre d'Echange National d'Informations sur l'APA (CH-APA), plateforme dédiée à la diffusion des informations relatives aux activités se rapportant au processus APA, la mission de constituer et gérer une base de données sur les RG et les CTa, afin de renforcer la transparence dans le processus. Ainsi, les Lignes Directrices APA adoptées en 2023 recommandent qu'une base de données sur les RG et CTa soit élaborée sous l'impulsion de l'ANC et intégrée dans le centre d'échange sur l'APA. Cette base de données officielle sur les CTa est dédiée à l'enregistrement aussi bien des données primaires que des données issues d'articles scientifiques publiés et traitant les sujets liés aux connaissances traditionnelles associées aux ressources biologiques et/ou génétiques sur la base d'un inventaire périodique.

Dans le cadre des efforts visant à renforcer le cadre APA au Cameroun, le projet intitulé « Appui à la mise en œuvre du Protocole de Nagoya et à la recherche-développement sur les chaînes de valeur de la biodiversité pour les petits exploitants dans les Régions du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord, du Cameroun », a été approuvé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM). Le projet vise à « soutenir l'opérationnalisation du cadre national d'APA, en permettant l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées de manière à générer des avantages économiques nationaux et locaux tangibles grâce à leur utilisation commerciale de manière juste, équitable et durable ».

Cet objectif sera atteint à travers trois composantes, à savoir : la mise en œuvre du cadre législatif, réglementaire, politique et institutionnel sur l'APA (composante 1) ; le renforcement des capacités et la sensibilisation des principales parties prenantes pour l'application du cadre national APA (composante 2). Le pilotage de contrats APA démontrant les avantages potentiels des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées pour quatre espèces végétales (composante 3) : *Irvingia wombolu*, *Monodora myristica*, *Balanites aegyptiaca* et *Acacia nilotica*. Le projet est mis en œuvre dans deux sites : Le Département du Mayo Kani dans la Région de l'Extrême Nord et les Départements de la Meme, Manyu et du Kupe Muanenguba dans la Région du Sud-Ouest du Cameroun. Le choix de ces espèces a été basé sur leur valeur potentielle pour une utilisation dans les secteurs de la parfumerie, des arômes et de la pharmaceutique.

Dans le cadre de ce projet, un inventaire de RG permettant d'enrichir le catalogue pilote élaborée en 2022 ; et un inventaire des CTa aux espèces *Acacia nilotica*, *Balanites aegyptiaca*, *Irvingia wombolu* et *Monodora myristica*, dans les communautés cibles du projet, sont en préparation.

Le projet prévoit entre autres activités le développement deux bases de données centralisée dont l'une sur les RG et l'autre sur les CTa, et d'organiser une formation spécialisée sur la mise en œuvre de l'APA et l'utilisation de cette base de données. Grâce à ces bases de données, le projet renforcera les capacités nationales de recherche et de monitoring des RG et CTa, et la coopération internationale pour le développement de chaîne de valeur basées sur ces ressources. En outre, elles

seront essentielles pour montrer les avantages potentiels des RG et CTa pour le développement durable.

C'est ce contexte qui justifie la formulation des présents termes de référence. Le Projet recherche un consultant pour réaliser cette prestation.

OBJECTIFS

A travers cette prestation, le projet vise à mettre en place deux bases de données centralisées dont l'une sur les RG et l'autre sur les CTa, et organiser une formation spécialisée sur la mise en œuvre de l'APA et l'utilisation de la base de données. Selon les exigences fonctionnelles, les deux bases de données pourront éventuellement être fusionnées en une seule.

Plus précisément, la mission du consultant consistera à :

- concevoir une base de données des ressources génétiques et les CTA s'inspirant des expériences et bonnes pratiques internationalement reconnues en la matière ;
- concevoir une base de données des connaissances traditionnelles basées sur les quatre espèces cibles du projet à savoir *Acacia nilotica*, *Balanites aegyptiaca*, *Irvingia wombolu* et *Monodora myristica* s'inspirant des expériences et bonnes pratiques internationalement reconnues en la matière ;
- organiser une formation spécialisée sur la mise en œuvre de l'APA et l'utilisation de la base de données au profit de l'Unité de gestion du Projet, du personnel du CH-APA et de la Taskforce APA

II. MÉTHODOLOGIE

Le consultant travaillera sous la supervision de l'Unité de Gestion du projet, et en étroite collaboration avec la Task Force APA du MINEPDED. L'approche pour la mise en œuvre de la mission comprendra :

- une réunion de cadrage avec le consultant, l'Unité de Gestion du Projet et la Taskforce APA du MINEPDED ;
- la recherche bibliographique ;
- la consultation des personnes ressources ;
- l'élaboration et la soumission du rapport de démarrage présentant la méthodologie détaillée proposée par le consultant, pour validation ;
- l'exploitation des données du rapport d'inventaire des RG et CTA ;
- la collecte des données complémentaires éventuellement ;
- la conception de la structure de la base de données ;
- la présentation de la version provisoire de la base de données aux parties prenantes ;
- une réunion de validation de la base de données et ses fonctionnalités ;
- la préparation et la facilitation d'une session de formation spécialisée sur la mise en œuvre de l'APA et l'utilisation de la base de données à l'intention du personnel clé du (CH-APA) de l'Unité de Gestion du Projet et de la Taskforce APA du MINEPDED.

III. LIVRABLES ET CALENDRIER

A l'issue de la consultation, les livrables suivants sont attendus :

- une base de données sur les RG;
- une base de données sur les CTA;
- un rapport de formation sur la mise en œuvre de l'APA et l'utilisation de la base de données.

IV. EXIGENCES TECHNIQUES ET ETHIQUES

Spécifications techniques

- les bases de données seront dynamiques et web-based, et devront permettre de faire une recherche par mots clés à l'aide d'un moteur de recherche interne qui prend en compte des opérations suivantes : recherche booléenne complexe et imbriquée, recherche par champ, recherche par expression, troncature à gauche et mot vide ;
- le consultant devra mettre en place une politique simple de mise à jour, de la sauvegarde et de restauration de la Base de données développée.
- le consultant installera la base de données et en démontrera la fonctionnalité pour approbation finale ;
- le consultant préparera et organisera une formation spécialisée sur l'utilisation de la base de données au profit du personnel clé du CH-APA, de l'Unité de Gestion du Projet et de la Taskforce APA du MINEPDED.

Exigences éthiques

- le consultant signera un accord de non-divulgence et maintiendra une stricte confidentialité sur toute information accédée à partir de la base de données, cette condition s'appliquera même après la fin du contrat ;
- tous les documents, qu'il s'agisse de projets ou de versions finales, doivent être soumis, en versions papier et électronique, à l'Unité de Gestion du Projet et ne peut être distribué à aucune tierce partie.

Livrables	Date limite
Livrable 1 : Sur la base de la documentation fournie par l'Unité de Gestion du Projet (UGP), le consultant proposera un rapport de démarrage comportant notamment une note méthodologique et un calendrier de réalisation de la prestation. Ce document sera soumis pour amendement et validation par l'UGP.	Au plus tard 01 semaine après la réunion de cadrage .
Livrable 2 : Rapports de présentation et de validation de la structure de la base de données.	Au plus tard 03 semaines après la validation du rapport de démarrage.
Livrable 3 : les bases de données développée (code source) et mise en ligne (hébergement), et un rapport de l'atelier de validation.	Au plus tard 03 semaines après la validation de la structure de la base de données .

Livrable 5 : Rapport de l'atelier de formation spécialisée sur la mise en œuvre de l'APA et l'utilisation de la base de données.	Au plus tard 02 semaines après la livraison des bases de données.
Livrable 6 : Un rapport final de la mission.	Au plus tard 01 semaine après le rapport de l'atelier de formation.

V. PROFIL DU CONSULTANT

Le consultant doit :

- être titulaire au moins d'un Master (Bac + 5) en Génie Logiciel, Informatique, ou toute autre discipline connexe ;
- justifier d'au moins 10 ans d'expérience dans le développement de bases de données;
- justifier l'organisation d'au moins quatre sessions de formation dans le domaine de l'informatique ou les systèmes d'information;
- avoir une connaissance du mécanisme APA.

VI. DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est constitué de :

- une lettre de motivation indiquant votre intérêt pour cette mission ;
- un Curriculum Vitae (CV) signé et daté;
- une proposition technique qui doit comprendre les justificatifs de la qualification, les références professionnelles et la méthodologie pour réaliser la mission;
- un dossier administratif comprenant la Photocopie de la CNI, le Numéro d'Identifiant Unique et le Relevé d'Identité Bancaire ;
- une offre financière.

VII. DURÉE DE CONSULTATION

La durée de la consultation est de 25 jours répartis sur 2 mois.

Date : 06 MAI 2024

Approuvé par:



*Dr. Dingom Aurélie
Taylor Patience*